Le règlement SFDR ou “*l’atout transparence*” des stratégies d’investissement durables

Intermédiaire 2 minutes

1 À quoi sert ce règlement ?

- Renforcer la transparence avec la publication d’information extra-financière obligatoire et unifiée
- Permettre de comparer plus facilement les stratégies d’investissement des fonds en matière de durabilité

2 Les critères

Au sens du règlement SFDR, un investissement peut être considéré comme durable dès lors qu’il :

1. Contribue à un objectif social ou environnemental.

2. N’a pas d’impact négatif sur d’autres objectifs environnementaux ou sociaux.

3. Dans une entreprise qui applique des pratiques de bonne gouvernance

3 La classification des fonds selon le SFDR

Le règlement impose aux acteurs financiers de catégoriser leurs fonds parmi 3 classes selon le degré d’intégration de la durabilité dans la stratégie d’investissement.

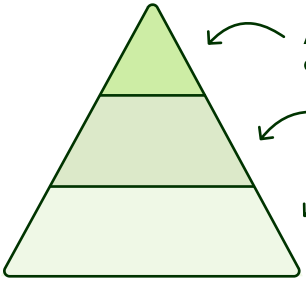

Article 9 : Fonds poursuivant un objectif d’investissement durable clair et mesuré.

Article 8 : Fonds intégrant des caractéristiques ESG sans viser exclusivement un investissement durable.

Article 6 : les autres fonds (un fonds avec des exclusions ESG “basiques” sera dans cette catégorie).

Chez Fortuneo, plus de 300 fonds dits “article 8” et 50 fonds dits “article 9” au sens du règlement SFDR sont disponibles pour élaborer votre stratégie d’investissement.

Retrouvez les depuis la notice du contrat Fortuneo Vie.

Mentions et ressources :
Revue de l’ACPR, Un pas important pour la finance durable en Europe : les obligations de transparence créés par l'entrée en application du règlement SFDR (2025)

Ce contenu est donné à titre purement informatif, il ne constitue pas un conseil en investissement ou un conseil d’ordre financier, juridique ou fiscal de la part de Fortuneo, et ne saurait engager la responsabilité de Fortuneo pour toute décision prise ou non sur cette base.